

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 08 mars 2023

En préalable à l'ouverture de la séance, Mme le Maire informe l'Assemblée que les débats de la séance du Conseil Municipal ne pourront pas être retransmis sur la chaîne YouTube de la commune à la suite d'un problème d'ordre technique.

Ouverture à 18h45 du moment citoyen

Ouverture du Conseil Municipal : 19h00

- Vérification des présences

- Vérification du quorum : (14)

Présents : 25 au début de la réunion, 26 à l'arrivée de MME VALIN à 19h06

Pouvoir : 1

- Vérification des pouvoirs :

Marie-Chantal PESERY donne pouvoir à Alexandre RUIZ

- Secrétaire de séance (dans l'ordre du tableau) : Hélène LE BERRE

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

I - Informations diverses

II - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2023

III - Compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal au maire)

IV - Délibérations

- Débat d'orientation budgétaire (le ROB ne donne pas lieu à un vote)
- Autorisation d'avance de la subvention allouée à la MJC en 2023
- Autorisation d'avance de la subvention allouée à l'espace Talançonnais en 2023

I - Informations diverses et remerciements

Pas d'information diverse.

Mme le Maire à l'occasion de la fête de la femme en ce 8 mars, souhaite à toutes les femmes qu'elles soient heureuses, fortes, déterminées et libres.

II - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023

Pas de remarque.

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

III - Décisions prises conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au maire)

- Présentation des devis et marchés signés par Mme le Maire

Par délibération en date du 22 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite du seuil des marchés à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Mme le Maire a procédé à la présentation des devis signés. Mme le Maire informe l'Assemblée que les factures peuvent être consultées sur demande.

Arrivée MME VALLIN : 19h06

IV - Délibérations

01 - Débat d'orientation budgétaire

- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire pour les communes de plus de 3.500 habitants
- Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget

Avant l'examen du budget, l'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Le contexte économique international, européen et national
- Les grandes lignes de la loi de finance
- La situation financière de la commune
- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), de la fiscalité, des subventions ...

- Les engagements pluriannuels envisagés : la programmation des investissements avec prévisions des recettes et dépenses : PPI
- La structure et la gestion de la dette

Madame VIGNON expose les différentes thématiques et explicite les chiffres présentés.

Il est proposé au conseil municipal :

DE PRENDRE acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

Question de M. BERGERET : Qu'est-ce que le FPIC ?

Réponse de Mme VIGNON : Il s'agit d'une dotation de péréquation, la commune est redevable du Fonds national de péréquation des ressources intercommunale et communale (FPIC), à la différence de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Question de M. BERGERET : Qu'est-ce que la DMTO ?

Réponse de Mme VIGNON : Il s'agit des droits de mutation.

Réponse de Mme le Maire : Un glossaire sera réalisé pour la suite afin d'éclairer les élus sur ces sigles.

Question de M. BAUDOUX : LIDL stoppe ses investissements pour l'année 2023, vous ont -ils contacté pour le démarrage de leur projet sur la commune ?

Réponse de Mme le Maire : Le permis de construire a été signé par mes soins le 8 février, j'ai eu des contacts avec les représentants de cette société qui m'ont confirmé la réalisation de cette plateforme logistique. Je vous rappelle qu'il s'agit de la création d'une plateforme régionale et non pas d'un transfert.

Intervention de Mme VIGNON : Dans les hypothèses, la finalisation du groupe scolaire est prévue pour l'année 2027, dans une logique de prudence la commune fait actuellement rechapitrer le coût de ce projet en y intégrant une cuisine centrale et un restaurant scolaire. L'objectif étant de ne pas décaler cette réalisation.

Question de M. COLIN : En 2022 nous avons voté 38 000 € pour la vidéoprotection, pourquoi inscrire 150 000 € pour 2023 ?

Réponse de Mme le Maire et de Mme VIGNON : Le montant évoqué ne concernait que le coût des études, il fallait un projet tenant la route avec une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) procédant à l'élaboration du dossier sur deux années en accord avec la gendarmerie.

Question de Mme VALLIN : Des investissements sont prévus en informatique alors qu'il y en a déjà eu beaucoup.

Réponse de Mme VIGNON : il n'y a pas beaucoup d'investissements informatiques et je rappelle qu'un serveur coûte cher et que ces équipements sont fortement touchés par l'obsolescence.

Réponse de M. BABAD : Il ne faut pas oublier qu'un nouveau local informatique est en cours de construction.

Réponse de M. MASSON : il est prévu de l'informatique dans les écoles (vidéoprojecteur), le changement du serveur et du NAS ainsi que des ordinateurs arrivant en fin de cycle.

Question de Mme BAUDOUX : Avez-vous une idée des subventions potentielles, il est difficile de prioriser les investissements sans cet élément.

Réponse de Mme VIGNON : Toutes les demandes de subventions passent devant le conseil municipal. La commune demande beaucoup de subventions mais nous avons peu de visibilité pour l'année suivante sauf pour l'école. Je rappelle aussi qu'il n'y a pas de subvention pour la voirie. Les demandes se font toujours pour N+2. Ceci reste complexe et par prudence, on fait attention.

De nouveaux dispositifs sortent tels le fonds vert ou le contrat de région mais la conception des dossiers est très stricte.

Question de Mme BAUDOUX : la dernière fois une seule subvention est passée, or là vingt lignes apparaissent au titre des subventions.

Réponse de Mme le Maire : Depuis le début du mandat, nous avons obtenu en moyenne 50 % de subvention sur les investissements réalisés, je vous rappelle que dans le mandat précédent, ce taux était de 8%.

Question de Mme BAUDOUX : Alors pourquoi ne pas inscrire 50% d'office ?

Réponse de Mme le Maire : Non, car les crédits se referment auprès des cofinanceurs. Les élus vont défendre le dossier de demande de subvention auprès des cofinanceurs. Mieux vaut ainsi la prudence et avoir du bonus sur les prévisions, c'est le sens du ROB et du budget, je préfère les bonnes surprises.

Réponse de Mme VIGNON : Il n'y a pas d'aide pour tous les projets, il n'y a rien pour la voirie et l'informatique, de plus les financeurs procèdent à des arbitrages.

Question de Mme VALLIN : Par rapport au tableau 2022, le DAB n'apparaît plus.

Réponse de Mme le Maire : Il a été retiré car cela a un coût de 1 500 € par mois et implique 40 000 € de travaux. De plus, les espèces sont de moins en moins utilisées même si cela constitue un service mais cela implique de la sécurisation, je vous rappelle que le DAB situé à ARS a été cassé deux fois.

Réponse de Mme RAVAUX : Le bureau de tabac a un contrat avec le crédit agricole.

Question de Mme VALLIN : Et les travaux de l'orangerie ?

Réponse de Mme VIGNON : Ils sont suspendus car le nouveau chef a expliqué que les travaux envisagés sur la cuisine n'étaient pas utiles. De même, ils étaient prévus des toilettes en plus et après analyse il s'avère que le nombre présent est suffisant par rapport à la législation.

Question de Mme BAUDOUX : Quels sont les enjeux de la végétalisation de la cour de l'école maternelle ? Que se passe-t-il si ce n'est pas fait ?

Réponse de M. BABAD : Il y aura de boue s'il pleut.

Réponse de Mme le Maire : cela permet de mettre en place de la verdure, de perméabiliser les sols et je rappelle de plus qu'il y a des subventions obtenues pour ce projet.

Remarque de Mme VALLIN : Ce n'est pas imperméabilisé ?

Intervention de Mme VIGNON : Je vous rappelle que nous avons investi 3,8 millions d'euros de travaux de voirie.

Intervention de M. BABAD : Les voiries communales ne sont pas dans un super état et il reste du boulot. De plus, il y a peu de quartier avec les réseaux enfouis et cela pose un problème avec l'évolution des conditions climatiques.

Intervention de Mme VALLIN : Dans le budget informatique il serait bien de prévoir un micro qui marche pour l'opposition.

Réponse de M. MASSON : Quelque chose a été prévu.

Question de Mme VALLIN : L'épicerie a été vandalisée, l'épicière est inquiète, ou en est-on pour les caméras ?

Réponse de M. MASSON : Je l'incite à mettre quelque chose chez elle en termes de caméra.

Réponse de Mme VALLIN : Elles ont déjà installé quelque chose.

Réponse de Mme le Maire : Le positionnement des caméras ne dépend pas de la commune mais de l'étude menée par l'AMO en lien avec les services de gendarmerie.

Réponse de M. MASSON : La demande de la gendarmerie est de sécuriser les axes de fuite pour permettre la mise en place de lecteur de plaque d'immatriculation, cela permet ainsi de couper les chemins de fuite.

Réponse de Mme le Maire : Je vous rappelle que la mairie n'est pas responsable de la sécurité individuelle et de celle des commerçants. Nous avons la volonté de voir diminuer le nombre d'incivilités et la pose de caméras permettra de couvrir le secteur concerné.

Question de Mme VALLIN : Est-ce que cela sera bien fait ?

Monsieur Masson est surpris par l'intérêt soudain du groupe d'opposition qui a largement communiqué sur l'inefficacité de la vidéoprotection notamment sur sa page Facebook.

Réponse de Mme le Maire : Ça sera évidemment bien fait car ce sont des professionnels qui sont en charge de l'installation.

Après que le conseil ait pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, Mme le Maire remercie Mme VIGNON, l'équipe administrative, le DGS et l'ensemble des élus ayant participé aux commissions pour le temps passé.

02 - Autorisation d'avance de la subvention allouée à la MJC en 2023

Mme le Maire rappelle qu'afin de permettre le fonctionnement de la MJC et répondre aux dépenses courantes de l'année 2023, l'association sollicite le versement d'une avance sur la subvention allouée, soit 25% de la somme versée au titre de l'exercice 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder à la MJC une avance sur la subvention qui sera allouée en 2023,
- D'acter que cette somme équivaldra à 25% de la subvention perçue en 2022, soit 19 500 €.

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

03 - Autorisation d'avance de la subvention allouée à l'espace Talançonnais en 2023

Mme le Maire rappelle qu'afin de permettre le fonctionnement de l'Espace Talançonnais et répondre aux dépenses courantes de l'année 2023, celui-ci sollicite le versement d'une avance sur la subvention allouée, soit 25% de la somme versée en 2022.

Il est proposé au conseil municipal de :

- accorder à l'Espace Talançonnais une avance sur la subvention qui sera allouée en 2023,
- acter que cette somme équivaudra à 25% de la subvention perçue en 2022 soit 26 750 €.

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

IV - QUESTIONS / INFORMATIONS A DONNER PAR LES CONSEILLERS

- Nettoyage de printemps du 25 mars 2023 : Rendez-vous prévu à 8h30 dans la cour de la Mairie, les élus du conseil municipal des enfants (CME) seront présents, les équipements nécessaires seront mis à disposition.

M. BABAD indique que si des lieux particuliers étaient à nettoyer car encombré par des déchets, il fallait le faire remonter en mairie

- M. BERGERET, représentant de la commune auprès du syndicat des eaux présente à l'Assemblée les éléments du budget 2023 du syndicat à la suite de la réunion du conseil syndical du 5 mars. Le budget a été présenté en équilibre de fonctionnement à 9 millions d'euros et à 15,9 millions d'euros en investissement. Le taux de renouvellement des canalisations est de 1,4 % par an.

Le conseil syndical a prévu d'augmenter le prix au m³ de l'eau pour maintenir la part de financement et répondre aux augmentations telle que le coût de l'électricité pour les pompes.

Le prix est établi à 1,42 € le m³ auquel s'ajoute une part fixe s'élevant à 60 €.

Question de Mme VALLIN : Existe-t-il des seuils selon les niveaux de consommation ?

Réponse de M. BERGERET : Cela existe. En effet, plus on consomme, moins on paye mais le syndicat souhaite inverser cette tendance pour que les gros consommateurs deviennent les gros payeurs. Toutefois, ceci pénalise les agriculteurs et durant l'été des rationnements d'eau seront à prévoir.

Intervention de Mme le Maire : Des mesures de restriction d'eau sont à venir mais la situation n'est pas comme dans le Var ou une interdiction des constructions a été mise en place sur une communauté de communes. Toutefois, il faut s'attendre à des mesures drastiques à venir qui impacteront l'arrosage ou le remplissage des piscines. Un mois de mars pluvieux est espéré.

Réponse de M. BERGERET à la suite d'une interrogation de Mme VALLIN : en France le prix de l'eau est bas. Il est donc nécessaire de mettre en place des gestes pour consommer moins d'eau mais la prise de conscience et l'augmentation des tarifs de l'eau vont y contribuer.

Question de Mme DAYET : Pourquoi est-ce plus cher si l'on consomme peu ?

Réponse de M. BERGERET : C'est lié à la part fixe, c'est un volant pour permettre d'investir pour diminuer les pertes du réseau. Pour rappel, il y a 1 700 km de réseaux dans le syndicat ce qui est énorme et le réseau est vieillissant.

Séance clôturée à 20h53.

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire
Carole BONTEMPS-HEDSIN

Le secrétaire de séance
Hélène LE BERRE

